



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 juillet 2021

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame La Vice-Présidente,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Aulnoy a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 25 mars 2021.

Par courrier, réceptionné le 7 mai 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 1^{er} juillet 2021 par visioconférence via Lifesize, pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, à partir de votre projet de PLU.

La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de PLU assorti des demandes suivantes :

- prévoir une densification plus importante en dent creuse, lorsqu'elles le permettent ;
- prévoir un règlement plus précis des secteurs Ax et Np en précisant bien les limites d'emprises, pour les extensions et pour les annexes.

Par ailleurs, la commission apprécie l'absence de zone à urbaniser dans ce projet.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie = Maire d'Aulnoy

Mme Laurence PICARD
Communauté d'Agglomération
Coulommiers Pays de Brie
13, rue du Général de-Gaulle
77120 COULOMMIERS

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU